

• (1510)

Bien que tous ceux qui sont ici présents aujourd'hui connaissent sans doute M. Grace, surtout du fait de son travail comme rédacteur, et plus tard comme rédacteur en chef du *Journal* d'Ottawa, je tiens à faire consigner quelques données biographiques le concernant, qui nous seront utiles dans l'étude de cette motion.

M. John Grace est originaire de la vallée de l'Outaouais. Il est né à Ottawa en 1927 et c'est dans cette ville qu'il a fait ses premières études. Après avoir obtenu son baccalauréat au collège St. Patrick en 1949, il a poursuivi des études de deuxième cycle en littérature anglaise aux États-Unis. Une fois achevé son doctorat à l'Université du Michigan, à Ann Arbor, il a été engagé à la faculté des lettres anglaises de cette même université. M. Grace était en fait le premier diplômé de l'Université du Michigan à être embauché par son alma mater en 17 ans. Ce qui prouve la haute estime dans laquelle on le tenait déjà.

Le Canada a eu beaucoup de chance en 1959, année où M. John Grace a décidé de rentrer à Ottawa pour se joindre à l'équipe de la rédaction et du conseil d'administration du *Journal*. C'est donc à cette époque qu'a commencé sa longue collaboration à ce quotidien. Il a été nommé rédacteur-adjoint en 1962 et, à compter de 1972, il était responsable de l'éditorial du *Journal*. De juin 1978 à août 1980, date de la fermeture de ce journal, il a occupé le poste de vice-président et de rédacteur en chef à *The Journal*.

La plupart des députés n'ignorent pas que M. Grace était considéré comme un journaliste d'esprit indépendant qui ne mâchait pas ses mots. On pouvait ne pas être d'accord avec ses prises de position sur certains sujets, mais personne n'aurait mis en doute sa sincérité qui faisait la qualité de ses éditoriaux.

Ses pairs n'ont certes pas manqué de consacrer son talent. Ses éditoriaux ont remporté le prix du journalisme en 1975 et en 1977, et il a été cité à l'ordre du mérite en 1974. Il s'agit des récompenses les plus prestigieuses dans le monde du journalisme au Canada. Aujourd'hui il est membre du jury qui décerne ces récompenses, ce qui montre combien on continue de le tenir en haute estime au sein de cette profession.

Lorsqu'il était au *The Journal* d'Ottawa, M. Grace était aussi chargé de cours à la faculté des études supérieures de l'Université d'Ottawa. Il a été commentateur à la radio et à la télévision dans le domaine des affaires publiques et a siégé au Conseil des arts du Canada pendant six ans. M. John Grace est membre du Conseil de la radio et de la télévision canadienne depuis octobre 1980.

L'indépendance d'esprit dont il a fait preuve lorsqu'il était au CRTC augure fort bien pour son nouveau poste de Commissaire à la protection de la vie privée. Tout comme le Commissaire à l'information, le Commissaire à la protection de la vie privée est une sorte de protecteur du peuple. Ses principales fonctions consistent à faire enquête sur les plaintes dont il est saisi par des personnes à qui on a refusé de communiquer des renseignements personnels. A ce titre, c'est lui qui fait les démarches auprès des institutions publiques pour s'assurer que les personnes qui en font la demande ont tous les renseignements sur leur dossier qu'elles sont en droit d'obtenir.

[Français]

Cependant, le Commissaire à la protection de la vie privée ne fait pas que s'occuper des plaintes. Il est le chien de garde

Commissaire à la protection de la vie privée

du gouvernement en ce qui a trait à la collecte, à la conservation, à l'utilisation, à la communication et au retrait des renseignements personnels par les institutions fédérales. Il est chargé expressément de surveiller l'application de l'ensemble des règles prévues en matière de renseignements par la loi sur la protection des renseignements personnels afin de s'assurer que les institutions fédérales s'y conforment. Le Commissaire à la protection de la vie privée fera rapport aux institutions fédérales lorsqu'il sera convaincu que ces pratiques ne sont pas observées, et il peut en faire rapport au Parlement.

[Traduction]

Le Commissaire à la protection de la vie privée est chargé également de surveiller l'utilisation des fichiers inconsultables. S'il constate que des renseignements personnels ont été versés par erreur à un fichier inconsultable, il peut saisir la Cour fédérale de cette cause. Si la Cour partage son avis, elle peut ordonner que ces renseignements soient supprimés du fichier.

Le Commissaire à la protection de la vie privée joue donc un rôle extrêmement important. Par lui, les Canadiens pourront s'assurer que les renseignements que le gouvernement du Canada détient sur leur personne sont protégés conformément aux dispositions de la loi.

Au nom du gouvernement, je suis heureux de recommander la nomination de monsieur Grace à ce poste et de parler en mon nom personnel de ses mérites. C'est un homme intègre qui a prouvé sa volonté de défendre ses principes et ses croyances. De plus, sa longue et distinguée carrière journalistique ainsi que son dévouement dans les services communautaires prouvent bien qu'il a un profond respect pour les droits individuels.

Je suis donc ravi de proposer que la nomination de monsieur John Grace à la charge de Commissaire à la protection de la vie privée soit approuvée.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je suis très heureux de pouvoir me joindre au ministre de la Justice (M. MacGuigan) pour ce qui est de cette résolution. En fait, si la présidence souhaitait me consulter par la suite au sujet des formalités auxquelles il est nécessaire de se soumettre à la Chambre des communes, je serais ravi d'appuyer la nomination de M. Grace au poste de commissaire à la protection de la vie privée, notre nouveau protecteur du citoyen.

M. Grace n'est pas du nombre de mes électeurs, mais nous serions tous honorés de le représenter à la Chambre des communes. Le ministre a rappelé que ce monsieur est natif de la vallée de l'Outaouais. Cet éminent personnage a su tirer de ce riche héritage certaines grandes qualités, notamment l'indépendance, le jugement, la bonne humeur, la bonne volonté et la capacité de mettre tout son cœur à la tâche, et de travailler soigneusement et convenablement.

Je souscris d'emblée à tout ce que le ministre de la Justice a pu dire à son sujet. A l'époque où M. Grace était membre du CRTC, il s'est acquis la réputation de toujours contester ouvertement les décisions qui ne lui convenaient pas. Il est le Oliver Wendell Holmes du CRTC. Il n'est pas facile de se dissocier ainsi de ses collègues, mais il a prouvé qu'il a suffisamment d'indépendance intellectuelle et de caractère pour pouvoir le faire. C'est un rôle qui ne cesse de prendre de l'importance. Grâce aux progrès de la technologie, il est de plus en plus facile de divulguer des renseignements, surtout des renseignements de caractère confidentiel, qui ne devraient pas tomber entre de mauvaises mains.